

Société en Commandite par Actions faisant Appel Public à l'Épargne
Capital : 924.673.700 dirhams
Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2026

I. LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 pour la société Mutandis SCA sont de deux catégories comme suit :

1. Conventions intragroupes, conclues entre Mutandis et Mutandis Automobile ou entre Mutandis et l'une de ses filiales, entités dans lesquelles Adil Douiri est membre des instances de gouvernance :

a) Prêts et emprunts de trésorerie et paiement pour compte

- Convention bilatérale de prêt emprunt avec Distras/ Convention de cash pooling et de compensation des dettes et des créances résultant des opérations d'avance et de distribution des dividendes ;
- Convention de prêt emprunt avec LGMC/ Convention de cash pooling et de compensation des dettes et des créances résultant des opérations d'avance et de distribution des dividendes.

b) Prestations de services

- Prestations managers entre Mutandis et ses filiales : mise à disposition d'un personnel de direction qualifié dans les filiales Distras, et facturation de leur coût salarial y compris les primes majorés de 10% ;
- Prestations de services entre Mutandis et ses filiales au titre de l'intervention du Directeur export, Directeur Administratif et Financier ainsi que du Responsable Administratif et Financier de Mutandis auprès des sociétés Distras pour des missions de gestion relation client Afrique et des missions spéciales d'optimisation financière ;
- Prestations de royalties entre Mutandis et ses filiales : facturation de 2% du Chiffre d'Affaires réalisé localement et 1,5% Chiffre d'Affaires réalisé à l'export par les filiales pour l'utilisation de la marque avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Refacturation à l'identique de charges engagées pour le compte de certaines filiales (Distras, LGMC, Mutandis USA et Mutandis Automobile) ;
- Convention de sous-location de Mutandis Automobile par Mutandis ;
- Convention de sous-location de Mugest par Mutandis ;
- Convention de compte courant rémunéré entre Mutandis et Mutandis USA ;
- Convention de prestation de services (accompagnement) avec CFG Bank ;
- Convention avec CFG Bank relative à l'acquisition du terrain et la construction du siège social de Mutandis.

c) Engagements

- Engagement envers la Banque Centrale Populaire et AttijariWafa Bank concernant la délégation des dividendes distribués par Distras, LGMC, et Mutandis USA dans le cadre du crédit de 170 mdh octroyé pour le financement de l'acquisition de Season ;

- Engagement au profit de la SGMB et BOA dans le cadre d'un crédit octroyé à DISTRA pour un montant de 160 mdh, en vue de maintenir l'équilibre de la structure financière de DISTRA et de faire face au remboursement du crédit en cas de défaillance de la société.
- Engagement au profit de CFG BANK dans le cadre d'un crédit octroyé à LGMC en vue de maintenir l'équilibre de la structure financière de LGMC et de faire face au remboursement du crédit en cas de défaillance de la société.

2. Conventions conclues entre Mutandis et l'un des membres de ses instances de gouvernance.

- Convention de rémunération de gestion conclue avec Mugest, gérant statutaire de Mutandis, représentée par Adil Douiri.

II. LISTE DES CONVENTIONS CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

- Crédits auprès Bank of Africa et garanties accordées ;
- Leasings auprès de MAGHREBAIL ;
- Placement de trésorerie dans OPCVM CFG et DAT CFG ; et
- Comptes courants ouverts chez Bank of Africa et CFG BANK.